

Communiqué

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari**

Band (Jahr): **78 (1988)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Résumé: Le Val Calanca, une des vallées méridionales italophones des Grisons était parmi les vallées alpestres pauvres l'une des plus pauvres. D'anciens textes attestent l'émigration temporaire de ses habitants. Bon nombre d'entre eux partaient vers le nord comme vitriers, d'autres récoltaient la résine de conifères, notamment d'épicéa et de sapin, pour la vendre en Allemagne du sud et en Autriche.

Une entaille faite à la hache dans le tronc faisait s'écouler la sève des conifères qui durcissait au contact de l'air. La résine durcie, détachée de l'arbre et récoltée dans des paniers était ultérieurement séchée à petit feu dans des fourneaux d'argille.

La clientèle était nombreuse: les fabricants de savon, les tonneliers, les charretiers, les cordiers et les cordonniers entre autres étaient parmi les clients. Il est intéressant de constater que des gens du Val Calanca se sont même établis comme fabricants de savon, en Bavière notamment. Une liste d'émigrés de cette vallée complète l'article.

R. C. S.

Communiqué

L'Académie suisse des Sciences humaines nous prie de publier le texte suivant:

Encouragement de la relève, afin de parvenir à repourvoir les chaires qui deviendront vacantes prochainement dans les universités suisses.

La statistique universitaire montre clairement que, dans les années 90, de nombreuses chaires devront être repourvues dans les universités suisses. Les nombreux professeurs, qui ont occupé les chaires nouvellement créées à la faveur de l'expansion universitaire des années 60 et 70, sont en passe d'atteindre l'âge de la retraite. La relève devrait se constituer au cours de ces années. Pour l'encourager, le Fonds national suisse (FNRS) met à disposition des moyens financiers considérables. Ceux-ci ne sont pourtant pas suffisamment sollicités dans le domaine des sciences humaines.

Ainsi, par exemple, la Commission de recherche de l'Académie suisse des sciences humaines reçoit en 1988 du FNRS 180 000 francs destinés à permettre à de jeunes scientifiques n'exerçant plus leur activité au sein d'une université, de se perfectionner pendant une année. Ce perfectionnement doit s'accomplir en règle générale dans un établissement de recherche étranger, mais peut exceptionnellement avoir lieu en Suisse lorsque la situation des données à traiter l'exige. Les bourses varient entre 24 000 et 40 000 francs selon la situation familiale et le lieu du séjour d'étude. Le requérant doit être titulaire d'une licence qui promette de conduire à une thèse de doctorat de très bonne qualité ou avoir obtenu ce grade. Le candidat doit présenter une invitation de l'établissement de recherche étranger dans lequel il entend se perfectionner ou réaliser un projet personnel.

Qu'en est-il actuellement des demandes de bourses dans ce domaine? En automne 1987, la Commission de recherche de l'ASSH n'en a pas reçu une seule. Sur les 160 000 francs à disposition, 70 000 francs ont dû être rendus au Fonds national. Ceci laisse présager de sérieux problèmes quant à l'occupation des chaires universitaires suisses dans les années à venir. La Commission de recherche de l'ASSH est prête à donner toute information voulue au sujet des bourses de jeunes chercheurs. Elle invite les jeunes scientifiques intéressés à faire usage des possibilités à disposition.

Hans Aebli, président de la Commission de Recherche de l'ASSH, 3001 Berne, Hirschengraben 11 / CP 2535, Tél. 031 22 33 78 (demander Mme Stehelin).